

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MARS 2018

En l'an deux mille dix-huit, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TARLET, Maire.

Présents

Mme Anne-Marie MARIE, Mme Patricia HAMELIN et M. Xavier VOISIN, Maires Adjoints,
Mmes Jocelyne HACKETT, Carole LABORIE et Olivia QUENTRIC
MM. Benoît BRUAND et Daniel PINÇON

M. LE GROS, Receveur municipal

Absents excusés

Mme Sylvie DEMONCHY
M. Guillaume LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Patricia HAMELIN



ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017** (*délibération n° 2018-04*)
2. **Affectation du résultat de fonctionnement 2017** (*délibération n° 2018-05*)
3. **Vote du budget primitif 2018** (*délibération n° 2018-06*)
4. **Demande de subvention à la Communauté de communes pour travaux d'électricité dans l'église** (*délibération n° 2018-07*)
5. **Questions diverses.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 5 février 2018.



1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (*délibération n° 2018-04*)

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 1 204,17 € et un déficit d'investissement de clôture de 51 532,98 €.

Monsieur le Receveur municipal donne également lecture du compte de gestion de l'exercice 2017 pour lequel le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative.

Après lecture et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 (délibération n° 2018-05)

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement prévisibles sur 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas affecter d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 en recettes d'investissement au budget primitif 2018.

Par conséquent, la ligne 1068 sera de 0 € sur le budget primitif 2018.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (délibération n° 2018-06)

Madame HAMELIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018.

Après lecture et délibération, le budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit, est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 199 009 €

Recettes : 199 009 €

Section d'investissement :

Dépenses : 154 613 €

Recettes : 154 613 €

4. DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS L'EGLISE (délibération n° 2018-07)

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas souhaité soumettre cette délibération au vote du Conseil municipal car le montant demandé (50.000 €) doit être modifié suite aux décisions prises par la Commission des finances qui s'est réunie ce même jour à 18h00.

Par conséquent la délibération n° 2018-07 est nulle et non avenue.

Cette demande de subvention fera l'objet d'une nouvelle délibération.

5. QUESTIONS DIVERSES

❑ TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention qu'il a sollicitée auprès de la D.R.A.C. pour la réalisation de travaux complémentaires sur l'église a été accordée. Celle-ci s'élève à 8.624 €. Le Conseil départemental devrait selon toute vraisemblance nous allouer le même montant.

Par conséquent, les travaux ont pu reprendre et l'entreprise Aurélien MARIE est à l'œuvre.

❑ P.L.U.

Le règlement écrit a été rédigé et est actuellement soumis à l'approbation de M. DECLOMESNIL, architecte du patrimoine et co-traitant du bureau d'études PLANIS.

Ce règlement sera soumis en dernière lecture au Conseil municipal puis une réunion des personnes publiques associées sera organisée ainsi qu'une dernière réunion publique. Une fois ces étapes franchies, la population pourra formuler ses remarques auprès d'un commissaire enquêteur.

❑ **ACCUEIL STAGIAIRE ESPACES VERTS DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un stagiaire va effectuer quelques heures de travaux d'intérêt général courant avril et mai. Il sera encadré par l'adjoint technique. Ce dispositif est sans incidence financière pour la commune.

❑ **TABLES DE PING PONG**

Monsieur le Maire propose que la commune se sépare des tables de ping-pong qui avaient fait l'objet d'un don et qui ne servent pas, de manière à libérer un peu de place dans le local technique.

Il demande aux personnes intéressées de se manifester.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.